

N
Kibungu le 8 juin 1961

N° 1356/AI 8/01/G.Ph.-



À Monsieur le Chef de Commune
de & à

.....

Monsieur le Chef de Commune,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'il est illégal d'emprisonner d'office les contraints pour le non paiement de l'impôt indigène.

Les contribuables en défaut doivent dans la mesure du possible, être affectés à des travaux d'intérêt général pour la commune, tel que entretien de la route, construction d'un bâtiment public etc.... mais à une distance de moins de deux heures de leur résidence.

Ils ne doivent pas rester sous la garde administrative mais doivent eux-mêmes pourvoir à leur logement et nourriture.

Ceux qui travaillent à un endroit distant de plus de deux heures de leur résidence reçoivent logement et nourriture mais appoient leur couverture.

Monsieur le Préfet
G.SURUKU Philippe.-

Vu. l'A.T.



Bwana Chef wa Komine,

Ndakumenyesha ko abatasoze atali ngomba ko bagomba gufungwa Ahubwo ko bishobotse bagomba gukoreshwa imirimo ifitiye commine yose akamaro: nko kumuhanda, cyangwa kubaka inzu ya commine, aliko ntibakore ahantu harenze urugendo rw'amasaha abili uvuye iwabo, iyo bishobotse.

Ntibagomba gucungwa kereka igihe cyakazi nibo bishakira icumbi nibibatunga. Iyo biramatse bibaye ko bakora ahantu harenze urugendo rwa saa 2 uvuye iwabo, baracumbikirwa, bakanagabulirwa, aliko bakizanira icyo bararamo.

AI 8 | 01 | SL DDF
11/4/61

CONGO BELGE — BELGISCH-CONGO

SERVICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
DIENST DER TELEVERBINDINGEN

NUMERO Nummer	ORIGINE Oorsprong	MOTS Woorden	DATE Datum	HEURE Uur	VIA Via
89	Hanra	129/123 8	0805		

Indications de service
taxées
Betaalde dienstaanwij-
zingen

Im 10
cta =

TÉLÉGRAMME
Telegram

At Taus Biumba G. Iwana
Kebanga Kibunge Kipali
Kisenge Nyanga Lubungu
Shangogos Abinda =



Explication des abrévia-
tions admises pour les
indications de service ta-
xées :

Verklaring van de afkor-
tingen toegelaten voor de
betaalde dienstaanwijzin-
gen :

RP = Réponse payée.

Antwoord betaald.

LT = Télégramme lettre.

Brieftelegram.

CR = Accusé de récep.

Kennisgeving van
ontvangst.

TC = Collationnement.

Te collationneren

La Colonie n'est soumise à aucune responsabilité en raison de la correspondance privée par voie télégraphique.
De Kolonie is niet verantwoordelijk wat betreft de private correspondentie langs telegrafische weg.

(Ordonnance législative n° 254/Téléc. du 23 août 1940.)
(Wetgevende ordonnantie nr. 254/Telev. van 23 augustus 1940.)

(no 105707/d11/poroi attire attention qu'ordonnance
no 333/388 du 22 octobre 1960 portant mesures exécution
devant 20 janvier 1960 relatif à l'impost sur revenus stop
art 22 a/2 du ~~du 18.8.1952~~ sur impost indifférence stop
lant que contraint doit rester sous 3 mois administratif
être abrogé stop illegal emprisonner d'office contouants
impots stop contraiables en faute stop affecter dans
mesure du possible à travaux à effectuer a budoit dans
de moins deux heures de leur résidence stop dans ce cas
doivent pourvoir eux mêmes à logement et subsistance
stop pourfui logement et nouveau logement dans autres cas stop
il pourvoir sous contraint ne remplies pas conditions
annexe à ordonnance précise fait le 2 poroi